

MESSAGE AUX PARENTS D'ELEVES ET A LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AUREILHANAISE

Aureilhan, le 5 mai 2020

Depuis les annonces du Premier ministre Edouard Philippe le mardi 29 avril dernier, les élus et les services de la Ville réfléchissent à un plan de réouverture des écoles d'Aureilhan.

Un premier projet de protocole sanitaire de 63 pages établi par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse a été transmis aux Communes jeudi dernier, et un nouveau protocole définitif a été adressé ce dimanche. Ce document fait 56 pages.

Les Services se sont remarquablement mobilisés pour l'analyser rapidement afin de déterminer si la Ville était en capacité de satisfaire à toutes les exigences sanitaires, en expertisant notamment les ressources humaines et logistiques de la Commune.

Vous le savez, la question de la réouverture des écoles est complexe. Soyez assurés que nous mettons toute notre énergie pour, dans l'urgence, trouver les solutions les plus satisfaisantes et les plus sécurisantes.

Dans un contexte incertain et mouvant (le Gouvernement doit encore indiquer les « derniers détails » du plan de déconfinement jeudi 7 mai), voici les éléments de réponse que nous pouvons vous livrer aujourd'hui :

- L'accueil des enfants des publics prioritaires mis en place lors de la période de confinement se poursuivra les 11 et 12 mai à l'école Marcel Pagnol, rue Jules Guesde.
- Pour les autres élèves, la date de la rentrée scolaire a été fixée au jeudi 14 mai ; vos directeurs d'écoles, que nous remercions, vous informeront des modalités. Une évaluation de la situation sera réalisée le vendredi 15 dans l'après-midi.
- Tous les bâtiments scolaires ne peuvent pas être ouverts car les moyens humains de la Collectivité ne nous permettent pas de respecter l'intégralité des obligations du protocole sanitaire. Or, nous ne transigerons pas sur la nécessaire sécurité que nous devons à vos enfants et aux Personnels qui travaillent dans les enceintes scolaires.

Concernant les services périscolaires :

- Le restaurant scolaire restera fermé jusqu'au 2 juin au moins ; les élèves déjeuneront en classe (préconisation du Conseil Scientifique COVID-19 en date du 24 avril 2020) et apporteront leur repas, constitué d'aliments stables, c'est à dire sans contraintes particulières de conservation.

- La réflexion se poursuit pour l'organisation des Accueils de Loisirs avec la MJC, partenaire de la Commune.

En conclusion, nous n'ignorons pas que, pour certains parents qui vont devoir reprendre leur travail, l'école est le seul mode de garde des enfants. Pour autant, nous devons absolument respecter les obligations légales et réglementaires pour assurer la sécurité et la santé de tous les publics ; nous y travaillons sérieusement dans un temps contraint, en y associant la communauté éducative.

Nous communiquerons à nouveau sur ce sujet très rapidement.

Vous retrouverez toutes les informations utiles de la Commune sur le site www.ville-aureilhan.fr, régulièrement mis à jour.

Yannick Boubée, Maire

Virginie Faveron, Maire-Adjointe déléguée à l'Education